

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE PUYLOUBIER**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 22 juin 2020**  
-----

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 22 juin 2020 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le règlement du Conseil Municipal (n°54/20),
- Approuvé la composition des commissions municipales (n°55/20),
- Désigné les délégués au Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc (n°56/20),
- Emis le vœu de désignation des délégués au Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (n°57/20),
- Désigné les délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Rousset (n°58/20),
- Désigné les délégués auprès de l'Association Départementale des Communes Forestières (n°59/20),
- Désigné un délégué en charge des questions de Défense (n°60/20),
- Désigné les délégués au conseil d'administration de la Maison Familiale et Rurale (n°61/20),
- Désigné les représentants au conseil d'établissement de la résidence l'Ensouleïado (n°62/20),
- Désigné des membres du Conseil Municipal à la commission de Délégation de Service Public (n°63/20),
- Proposé les commissaires titulaires et suppléants pour la commission communale des impôts directs (n°64/20),
- Arrêté le solde de tout compte avec M. et Mme Davy MORDELET locataires d'un logement communal (n°65/20),
- Autorisé le Maire à signer un bail de location avec M. Christophe SALADINO (n°66/20),
- Autorisé le Maire à signer une convention de stationnement précaire pour un emplacement de stationnement à M. Kami ROUABAH et Mme Sonia PENNAVAYRE (n°67/20),
- Autorisé le Maire à signer la convention « Provence en scène » pour 2020-2021 (n°68/20),

- Accepté le versement de participations pour la rénovation de façades dans le centre ancien (n°69/20),
- Fixé le nombre de membres au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (n°70/20),
- Désigné les membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (n°71/20).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 23 juin 2020

Le Maire

Frédéric GUINIERI